

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 02489-RS déposée le 25 janvier 2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66 a 21 ca, situé à Tandjoaré connu sous le nom de Yembour, préfecture de Tandjoaré et borné au Nord par la route Bompore - Yembour, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Est par la propriété de DOUTE Brouhama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 02489-RS déposée le 25 janvier 2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66 a 21 ca, situé à Tandjoaré connu sous le nom de Yembour, préfecture de Tandjoaré et borné au Nord par la route Bompore - Yembour, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Est par la propriété de DOUTE Brouhama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 02489-RS déposée le 25 janvier 2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66 a 21 ca, situé à Tandjoaré connu sous le nom de Yembour, préfecture de Tandjoaré et borné au Nord par la route Bompore - Yembour, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Est par la propriété de DOUTE Brouhama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 02489-RS déposée le 25 janvier 2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66 a 21 ca, situé à Tandjoaré connu sous le nom de Yembour, préfecture de Tandjoaré et borné au Nord par la route Bompore - Yembour, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Est par la propriété de DOUTE Brouhama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 02489-RS déposée le 25 janvier 2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66 a 21 ca, situé à Tandjoaré connu sous le nom de Yembour, préfecture de Tandjoaré et borné au Nord par la route Bompore - Yembour, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Est par la propriété de DOUTE Brouhama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Aklamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 02489-RS déposée le 25 janvier 2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66 a 21 ca, situé à Tandjoaré connu sous le nom de Yembour, préfecture de Tandjoaré et borné au Nord par la route Bompore - Yembour, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Est par la propriété de DOUTE Brouhama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02867-RS déposée le 6 /12/2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 55 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Napiengue, préfecture de Tône et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 10 mètres, au nord-Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 30 mètres, au Sud-Est par l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m et au Sud-Ouest par le carréfour de l'ancienne la route nationale n°1 de 30 mètres et l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02895-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 50 a 00 ca, situé à Gando connu sous le nom de Nakpana, préfecture de l'Oti-Sud et la parcelle A, borné au Nord-Est, au Sud-Est, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Nord-Ouest par la route Gando – Namoni de 40 mètres. La parcelle B, bornée au Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Sud-Est par la route Gando - Namoni de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02896-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 36 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 mètres chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n° 1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02897-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 69 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé, préfecture de Cinkassé et borné au Nord par le domaine de l'ONG Kpaal N'Daag, au Sud par le domaine de la Police de Cinkassé, à l'Est par une rue non dénommée de 24 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02898-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 08 a 19 ca, situé à Pogno connu sous le nom de Pogno, préfecture de Kpendjal-Ouest et borné au Nord-Ouest par la route de Pogno, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité NATOUGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02899-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 22 a 13 ca, situé à Namoni connu sous le nom de Djebour, préfecture de l'Oti-Sud et borné au Nord-Est, Nord-Ouest, au Sud-Est par la propriété de la collectivité BIGNIDI et au Sud-Ouest par la route Gando - Namoni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02867-RS déposée le 6 /12/2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 55 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Napiengue, préfecture de Tône et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 10 mètres, au nord-Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 30 mètres, au Sud-Est par l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m et au Sud-Ouest par le carréfour de l'ancienne la route nationale n°1 de 30 mètres et l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02895-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 50 a 00 ca, situé à Gando connu sous le nom de Nakpana, préfecture de l'Oti-Sud et la parcelle A, borné au Nord-Est, au Sud-Est, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Nord-Ouest par la route Gando – Namoni de 40 mètres. La parcelle B, bornée au Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Sud-Est par la route Gando - Namoni de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02896-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 36 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 mètres chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n° 1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02897-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 69 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé, préfecture de Cinkassé et borné au Nord par le domaine de l'ONG Kpaal N'Daag, au Sud par le domaine de la Police de Cinkassé, à l'Est par une rue non dénommée de 24 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02898-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 08 a 19 ca, situé à Pogno connu sous le nom de Pogno, préfecture de Kpendjal-Ouest et borné au Nord-Ouest par la route de Pogno, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité NATOUGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02899-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 22 a 13 ca, situé à Namoni connu sous le nom de Djebour, préfecture de l'Oti-Sud et borné au Nord-Est, Nord-Ouest, au Sud-Est par la propriété de la collectivité BIGNIDI et au Sud-Ouest par la route Gando - Namoni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02867-RS déposée le 6 /12/2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 55 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Napiengue, préfecture de Tône et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 10 mètres, au nord-Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 30 mètres, au Sud-Est par l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m et au Sud-Ouest par le carréfour de l'ancienne la route nationale n°1 de 30 mètres et l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02895-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 50 a 00 ca, situé à Gando connu sous le nom de Nakpana, préfecture de l'Oti-Sud et la parcelle A, borné au Nord-Est, au Sud-Est, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Nord-Ouest par la route Gando – Namoni de 40 mètres. La parcelle B, bornée au Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Sud-Est par la route Gando - Namoni de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02896-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 36 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 mètres chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n° 1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02897-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 69 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé, préfecture de Cinkassé et borné au Nord par le domaine de l'ONG Kpaal N'Daag, au Sud par le domaine de la Police de Cinkassé, à l'Est par une rue non dénommée de 24 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02898-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 08 a 19 ca, situé à Pogno connu sous le nom de Pogno, préfecture de Kpendjal-Ouest et borné au Nord-Ouest par la route de Pogno, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité NATOUGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02899-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 22 a 13 ca, situé à Namoni connu sous le nom de Djebour, préfecture de l'Oti-Sud et borné au Nord-Est, Nord-Ouest, au Sud-Est par la propriété de la collectivité BIGNIDI et au Sud-Ouest par la route Gando - Namoni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02867-RS déposée le 6 /12/2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 55 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Napiengue, préfecture de Tône et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 10 mètres, au nord-Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 30 mètres, au Sud-Est par l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m et au Sud-Ouest par le carréfour de l'ancienne la route nationale n°1 de 30 mètres et l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02895-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 50 a 00 ca, situé à Gando connu sous le nom de Nakpana, préfecture de l'Oti-Sud et la parcelle A, borné au Nord-Est, au Sud-Est, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Nord-Ouest par la route Gando – Namoni de 40 mètres. La parcelle B, bornée au Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Sud-Est par la route Gando - Namoni de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02896-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 36 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 mètres chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n° 1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02897-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 69 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé, préfecture de Cinkassé et borné au Nord par le domaine de l'ONG Kpaal N'Daag, au Sud par le domaine de la Police de Cinkassé, à l'Est par une rue non dénommée de 24 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02898-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 08 a 19 ca, situé à Pogno connu sous le nom de Pogno, préfecture de Kpendjal-Ouest et borné au Nord-Ouest par la route de Pogno, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité NATOUGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02899-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 22 a 13 ca, situé à Namoni connu sous le nom de Djebour, préfecture de l'Oti-Sud et borné au Nord-Est, Nord-Ouest, au Sud-Est par la propriété de la collectivité BIGNIDI et au Sud-Ouest par la route Gando - Namoni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02867-RS déposée le 6 /12/2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 55 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Napiengue, préfecture de Tône et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 10 mètres, au nord-Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 30 mètres, au Sud-Est par l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m et au Sud-Ouest par le carréfour de l'ancienne la route nationale n°1 de 30 mètres et l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02895-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 50 a 00 ca, situé à Gando connu sous le nom de Nakpana, préfecture de l'Oti-Sud et la parcelle A, borné au Nord-Est, au Sud-Est, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Nord-Ouest par la route Gando – Namoni de 40 mètres. La parcelle B, bornée au Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Sud-Est par la route Gando - Namoni de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02896-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 36 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 mètres chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n° 1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02897-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 69 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé, préfecture de Cinkassé et borné au Nord par le domaine de l'ONG Kpaal N'Daag, au Sud par le domaine de la Police de Cinkassé, à l'Est par une rue non dénommée de 24 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02898-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 08 a 19 ca, situé à Pogno connu sous le nom de Pogno, préfecture de Kpendjal-Ouest et borné au Nord-Ouest par la route de Pogno, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité NATOUGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02899-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 22 a 13 ca, situé à Namoni connu sous le nom de Djebour, préfecture de l'Oti-Sud et borné au Nord-Est, Nord-Ouest, au Sud-Est par la propriété de la collectivité BIGNIDI et au Sud-Ouest par la route Gando - Namoni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02867-RS déposée le 6 /12/2022, Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 55 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Napiengue, préfecture de Tône et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 10 mètres, au nord-Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 30 mètres, au Sud-Est par l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m et au Sud-Ouest par le carréfour de l'ancienne la route nationale n°1 de 30 mètres et l'ancienne route Dapaong - Korbongou de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02895-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 ha 50 a 00 ca, situé à Gando connu sous le nom de Nakpana, préfecture de l'Oti-Sud et la parcelle A, borné au Nord-Est, au Sud-Est, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Nord-Ouest par la route Gando – Namoni de 40 mètres. La parcelle B, bornée au Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest par la propriété NIKPANDO et au Sud-Est par la route Gando - Namoni de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02896-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 25 a 36 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Worgou, préfecture de Tône et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 mètres chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n° 1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02897-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 69 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé, préfecture de Cinkassé et borné au Nord par le domaine de l'ONG Kpaal N'Daag, au Sud par le domaine de la Police de Cinkassé, à l'Est par une rue non dénommée de 24 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02898-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 08 a 19 ca, situé à Pogno connu sous le nom de Pogno, préfecture de Kpendjal-Ouest et borné au Nord-Ouest par la route de Pogno, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité NATOUGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02899-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 22 a 13 ca, situé à Namoni connu sous le nom de Djebour, préfecture de l'Oti-Sud et borné au Nord-Est, Nord-Ouest, au Sud-Est par la propriété de la collectivité BIGNIDI et au Sud-Ouest par la route Gando - Namoni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02901-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 54 a 19 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-centre, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité POYONABA Kérim et à l'Ouest par la route nationale n°1 de 70 mètres. La parcelle B, bornée au Nord, à l'Ouest par la propriété de PIZONGO Kérim, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par la route nationale n°1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02902-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 70 a 01 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-Centre, préfecture de Cinkassé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02903-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 20 a 49 ca, situé à Mango connu sous le nom de Mango-Centre, préfecture de l'Oti et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Est par les lignes de la moyenne tension et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02904-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 48 a 70 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Gouloungoussi, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord-Est par la propriété de EDEH Kérim, Nord-Ouest par la propriété YENBILA Widana, au Sud-Est par la route Boadé - Gouloungoussi et au Sud-Ouest par la propriété de ISSA Adama. La parcelle B, bornée au Nord-Est par la propriété de AGNILO Idrissou, au Nord-Ouest par la route Boadé – Gouloungoussi, au Sud-Est par les propriétés de MAIGA Amado et TONDORE INOUSSA et au Sud-Ouest par la propriété de MAIGA Amadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02905-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 86 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 12 m chacune, à l'Est par l'ancienne route nationale n°1 et à l'Ouest par le domaine de la justice de Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02901-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 54 a 19 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-centre, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité POYONABA Kérim et à l'Ouest par la route nationale n°1 de 70 mètres. La parcelle B, bornée au Nord, à l'Ouest par la propriété de PIZONGO Kérim, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par la route nationale n°1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02902-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 70 a 01 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-Centre, préfecture de Cinkassé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02903-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 20 a 49 ca, situé à Mango connu sous le nom de Mango-Centre, préfecture de l'Oti et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Est par les lignes de la moyenne tension et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02904-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 48 a 70 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Gouloungoussi, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord-Est par la propriété de EDEH Kérim, Nord-Ouest par la propriété YENBILA Widana, au Sud-Est par la route Boadé - Gouloungoussi et au Sud-Ouest par la propriété de ISSA Adama. La parcelle B, bornée au Nord-Est par la propriété de AGNILO Idrissou, au Nord-Ouest par la route Boadé – Gouloungoussi, au Sud-Est par les propriétés de MAIGA Amado et TONDORÉ INOUSSA et au Sud-Ouest par la propriété de MAIGA Amadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02905-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 86 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 12 m chacune, à l'Est par l'ancienne route nationale n°1 et à l'Ouest par le domaine de la justice de Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02901-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 54 a 19 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-centre, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité POYONABA Kérim et à l'Ouest par la route nationale n°1 de 70 mètres. La parcelle B, bornée au Nord, à l'Ouest par la propriété de PIZONGO Kérim, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par la route nationale n°1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02902-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 70 a 01 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-Centre, préfecture de Cinkassé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02903-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 20 a 49 ca, situé à Mango connu sous le nom de Mango-Centre, préfecture de l'Oti et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Est par les lignes de la moyenne tension et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02904-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 48 a 70 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Gouloungoussi, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord-Est par la propriété de EDEH Kérim, Nord-Ouest par la propriété YENBILA Widana, au Sud-Est par la route Boadé - Gouloungoussi et au Sud-Ouest par la propriété de ISSA Adama. La parcelle B, bornée au Nord-Est par la propriété de AGNILO Idrissou, au Nord-Ouest par la route Boadé – Gouloungoussi, au Sud-Est par les propriétés de MAIGA Amado et TONDORE INOUSSA et au Sud-Ouest par la propriété de MAIGA Amadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02905-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 86 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 12 m chacune, à l'Est par l'ancienne route nationale n°1 et à l'Ouest par le domaine de la justice de Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02901-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 54 a 19 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-centre, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité POYONABA Kérim et à l'Ouest par la route nationale n°1 de 70 mètres. La parcelle B, bornée au Nord, à l'Ouest par la propriété de PIZONGO Kérim, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par la route nationale n°1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02902-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 70 a 01 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-Centre, préfecture de Cinkassé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02903-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 20 a 49 ca, situé à Mango connu sous le nom de Mango-Centre, préfecture de l'Oti et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Est par les lignes de la moyenne tension et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02904-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 48 a 70 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Gouloungoussi, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord-Est par la propriété de EDEH Kérim, Nord-Ouest par la propriété YENBILA Widana, au Sud-Est par la route Boadé - Gouloungoussi et au Sud-Ouest par la propriété de ISSA Adama. La parcelle B, bornée au Nord-Est par la propriété de AGNILO Idrissou, au Nord-Ouest par la route Boadé – Gouloungoussi, au Sud-Est par les propriétés de MAIGA Amado et TONDORÉ INOUSSA et au Sud-Ouest par la propriété de MAIGA Amadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02905-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 86 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 12 m chacune, à l'Est par l'ancienne route nationale n°1 et à l'Ouest par le domaine de la justice de Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02901-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 54 a 19 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-centre, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité POYONABA Kérim et à l'Ouest par la route nationale n°1 de 70 mètres. La parcelle B, bornée au Nord, à l'Ouest par la propriété de PIZONGO Kérim, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par la route nationale n°1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02902-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 70 a 01 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-Centre, préfecture de Cinkassé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02903-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 20 a 49 ca, situé à Mango connu sous le nom de Mango-Centre, préfecture de l'Oti et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Est par les lignes de la moyenne tension et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02904-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 48 a 70 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Gouloungoussi, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord-Est par la propriété de EDEH Kérim, Nord-Ouest par la propriété YENBILA Widana, au Sud-Est par la route Boadé - Gouloungoussi et au Sud-Ouest par la propriété de ISSA Adama. La parcelle B, bornée au Nord-Est par la propriété de AGNILO Idrissou, au Nord-Ouest par la route Boadé – Gouloungoussi, au Sud-Est par les propriétés de MAIGA Amado et TONDORÉ INOUSSA et au Sud-Ouest par la propriété de MAIGA Amadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02905-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 86 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 12 m chacune, à l'Est par l'ancienne route nationale n°1 et à l'Ouest par le domaine de la justice de Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02901-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 ha 54 a 19 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-centre, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de la collectivité POYONABA Kérim et à l'Ouest par la route nationale n°1 de 70 mètres. La parcelle B, bornée au Nord, à l'Ouest par la propriété de PIZONGO Kérim, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par la route nationale n°1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02902-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 70 a 01 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Cinkassé-Centre, préfecture de Cinkassé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Ouest par l'ancienne route nationale n°1 de 40 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02903-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 20 a 49 ca, situé à Mango connu sous le nom de Mango-Centre, préfecture de l'Oti et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Est par les lignes de la moyenne tension et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02904-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : Commissaire Général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en deux (02) parcelles A et B de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 48 a 70 ca, situé à Cinkassé connu sous le nom de Gouloungoussi, préfecture de Cinkassé et la parcelle A, bornée au Nord-Est par la propriété de EDEH Kérim, Nord-Ouest par la propriété YENBILA Widana, au Sud-Est par la route Boadé - Gouloungoussi et au Sud-Ouest par la propriété de ISSA Adama. La parcelle B, bornée au Nord-Est par la propriété de AGNILO Idrissou, au Nord-Ouest par la route Boadé – Gouloungoussi, au Sud-Est par les propriétés de MAIGA Amado et TONDORE INOUSSA et au Sud-Ouest par la propriété de MAIGA Amadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02905-RS déposée le 28/12/2022 Office Togolais des Recettes (OTR), représenté par M. TCHODIE Kokou B. Philippe, profession : commissaire général de l'Office demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 86 ca, situé à Dapaong connu sous le nom de Boumonga, préfecture de Tône et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 12 m chacune, à l'Est par l'ancienne route nationale n°1 et à l'Ouest par le domaine de la justice de Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.